

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE- DE-BOLTON

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton, tenue le 21 juin 2023 à 20 h, sous la présidence du maire, Monsieur David Auclair, et à laquelle sont présents :

Le conseiller Harry Bird, siège numéro 1
Le conseiller Nicolas Berger, siège numéro 3
La conseillère Suzie Fortin, siège numéro 4
Le conseiller Clarence Lloyd, siège numéro 5

Aussi présente Chantal Beaudoin, commis administrative

Aucun citoyen présent lors de la séance.

ORDRE DU JOUR

- 1 Adoption de l'ordre du jour**
- 2 Affaires municipales**
 - 2.1 Ajout de Chantal Beaudoin, commis administrative, comme signataire
 - 2.2 Ajout des accès à la Caisse Desjardins pour Chantal Beaudoin
 - 2.3 Ajout de Chantal Beaudoin, comme administratrice principale pour les comptes de la Caisse Desjardins
 - 2.4 Ajout de Catherine Vincent, spécialiste expérience client, comme signataire
- 3 Voirie**
 - 3.1 Décision à prendre pour la réparation du Chemin Bolton-Centre suite à l'accident survenu le 20 juin 2023
- 4 Période de questions**
- 5 Levée de la séance**

Avis de convocation

Conformément à l'article 323 Loi sur les cités et villes L.R.Q., c. C-19 (ci-après nommée « LCV ») qui prévoit que le maire peut convoquer une séance extraordinaire du conseil lorsqu'il juge à propos, par ordre verbal ou écrit au greffier de la municipalité.

Conformément à l'article 325 de la LCV qui prévoit qu'aux séances extraordinaires, on ne peut prendre en considération que les affaires spécifiées dans l'avis de convocation, sauf si tous les membres du conseil sont alors présents et y consentent.

Considérant que l'absence de la directrice générale, madame Chantal Beaudoin, déclare qu'un avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été notifié par courriel à chaque membre du conseil municipal le 21 juin 2023.

Il est ainsi déclaré que la séance extraordinaire sera tenue selon l'ordre du jour, conformément à l'article 325 de la LCV.

2023-06 – Extra 20230621

1 Adoption de l'ordre du jour

Les membres du conseil examinent l'ordre du jour de la présente séance.

**Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Suzie Fortin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

Que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

ADOPTÉE

2 Affaires municipales

- 2.1 Ajout de Chantal Beaudoin, commis administrative, comme signataire

2023-06-144

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE- DE-BOLTON

ATTENDU QUE la greffière-trésorière et directrice générale par intérim n'est pas disponible la signature de chèques;

ATTENDU QU'il y a lieu en l'absence de la greffière-trésorière et directrice générale par intérim d'autoriser la commis administrative à signer les chèques;

2023-06-145

**Il est proposé par Nicolas Berger
appuyé par Clarence Lloyd
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil autorise l'ajout à la Caisse Desjardins de madame Chantal Beaudoin, comme personne autorisée à signer les chèques de la Municipalité en l'absence de madame Marie-Claude Savaria, greffière-trésorière et directrice générale par intérim.

ADOPTÉE

2.2 Ajout des accès à la Caisse Desjardins pour Chantal Beaudoin, commis administrative

ATTENDU QUE la greffière-trésorière et directrice générale par intérim n'est pas disponible pour la gestion des dépôts et transactions bancaires;

ATTENDU QU'il y a lieu en l'absence de la greffière-trésorière et directrice générale par intérim d'autoriser la commis administrative à accéder aux comptes de la Caisse Desjardins;

2023-06-146

**Il est proposé par Suzie Fortin
appuyé par Harry Bird
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil autorise l'ajout des accès nécessaires aux comptes de la Caisse Desjardins pour madame Chantal Beaudoin, en l'absence de madame Marie-Claude Savaria, greffière-trésorière et directrice générale par intérim.

ADOPTÉE

2.3 Ajout de Chantal Beaudoin, comme administratrice principale pour les comptes de la Caisse Desjardins

ATTENDU QUE la greffière-trésorière et directrice générale par intérim n'est pas disponible pour la gestion des comptes et des accès;

ATTENDU QU'il y a lieu en l'absence de la greffière-trésorière et directrice générale par intérim d'autoriser la commis administrative à être ajouté aux comptes de la Caisse Desjardins comme administratrice principale;

2023-06-147

**Il est proposé par Suzie Fortin
appuyé par Nicolas Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil autorise l'ajout des accès nécessaires aux comptes de la Caisse Desjardins pour madame Chantal Beaudoin, en l'absence de madame Marie-Claude Savaria, greffière-trésorière et directrice générale par intérim.

ADOPTÉE

2.4 Ajout de Catherine Vincent, spécialiste expérience client, comme signataire

ATTENDU QUE la greffière-trésorière et directrice générale par intérim n'est pas disponible pour la signature de chèques;

ATTENDU QU'il y a lieu en l'absence de la greffière-trésorière et directrice générale par intérim d'autoriser la spécialiste expérience client à signer les chèques;

2023-06-148

**Il est proposé par Nicolas Berger
appuyé par Clarence Lloyd
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE- DE-BOLTON

QUE le conseil autorise l'ajout à la Caisse Desjardins de madame Catherine Vincent, comme personne autorisée à signer les chèques de la Municipalité en l'absence de madame Marie-Claude Savaria, greffière-trésorière et directrice générale par intérim.

ADOPTÉE

3 Voirie

3.1 Décision à prendre pour la réparation du Chemin Bolton-Centre suite à l'accident survenu le 20 juin 2023

ATTENDU QUE des réparations sont nécessaires suite au bris du ponceau et de la bordure de route suite à un accident impliquant un camion de transport de BMR;

ATTENDU QUE le chemin Bolton-Centre devra être fermé complètement à la circulation au niveau de l'étang Grass;

ATTENDU QUE les réparations nécessaires seront aux frais de la compagnie BMR;

ATTENDU QUE la signalisation de la fermeture du chemin Bolton-Centre est de la responsabilité de la Municipalité;

2023-06-149

**Il est proposé par Nicolas Berger
appuyé par Harry Bird
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la Municipalité autorise la fermeture complète à la circulation du chemin Bolton-Centre au niveau de l'étang Grass le 22 juin 2023 à partir de 7h30. Circulation locale sera permise à partir du Rang 1 jusqu'à l'étang Grass et de la Route 245 au chemin Bird.

4 Période de questions

Aucune question n'a été posée

5 Levée de la séance

2023-06-150

**Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Suzie Fortin
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

Que la séance soit levée à 20 h 15 les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.

ADOPTÉE

En signant le présent procès-verbal, monsieur le Maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal, lesquelles correspondent à ce qui a été discuté et adopté lors de la présente séance et renonce conséquemment à son droit de veto.

DAVID AUCLAIR
Maire

Je, CHANTAL BEAUDOIN, certifie que j'ai signifié l'avis de convocation, par courriel le 21 juin 2023 à 11 h 06.

En signant ce document, le conseiller et la conseillère, confirment qu'ils étaient en pleine connaissance de la séance extraordinaire du 21 juin 2023 et qu'ils approuvent tous les points soumis à l'ordre du jour ainsi que les décisions prises lors de cette séance.

Anne-Marie Demers Conseillère # 2

Alexandre Berger Conseillère # 6